



# MEDIA AWARDS 2016

TV/Cinema | Radio | Internet | Presse | Presse B2B | Cross-Media

**RÈGLEMENT**



# RÈGLEMENT DU CONCOURS MEDIA AWARDS 2016

## 1 OBJECTIF

Identifier, faire connaître et récompenser les meilleures créations publicitaires développées par ou pour les entreprises et institutions luxembourgeoises.  
Dresser un état des lieux annuel du secteur et stimuler le marché par la médiatisation des meilleures pratiques luxembourgeoises.

## 2 CATÉGORIES

- Internet/Internet mobile (formes publicitaires classiques)
- Radio
- TV/Cinéma
- Presse
- Presse B2B
- Cross-Média

La catégorie « Cross-Média » accepte les concepts de communication ayant été déclinés sous différents formats, correspondant et inscrits à **au moins trois des cinq autres catégories**. Les publicités présentées dans cette catégorie et qui ne seraient pas récompensées par un Gold, Silver ou Bronze (*voir 5. Prix*) participeront automatiquement à leur catégorie correspondante. Toutes les publicités dans la catégorie Cross-Média devront obéir aux règles d'éligibilité de chacune des catégories.

## 3 ORGANISATEUR RESPONSABLE

Les « Media Awards 2016 » sont organisés par **Paperjam Club**, un service de Maison Moderne™ – MM Publishing and Media S.A. (enregistrée au registre de commerce sous B0095211), et **RTL Luxembourg**, une division de la CLT-UFA S.A. (enregistrée au registre de commerce sous B 6139).

## 4 JURY

Les organisateurs nommeront les membres du « jury » (au nombre minimum de six) et son président. Les membres seront des experts nationaux et internationaux. Les décisions du jury sont prises en toute autonomie, et sont sans appel et sans recours.



## 5 PRIX

Par catégorie, le jury retiendra jusqu'à 10 publicités parmi l'ensemble des publicités inscrites. Il classera trois publicités parmi ces 10 en niveau Gold, Silver ou Bronze. Ces niveaux seront le reflet de la qualité des publicités.

Les catégories Internet/Internet mobile, Radio, TV/Cinéma et Presse seront également soumises à un vote sur internet ([www.media-awards.lu](http://www.media-awards.lu)) pour un «Prix du Public».

Il n'y a pas de récompense financière attribuée aux gagnants du concours.

## 6 PLANNING ET DÉROULEMENT

- Soumission des inscriptions et dépôt des fichiers jusqu'au **lundi 19 octobre 2015, 17 h 00**
- Mise au vote du public : **mi-décembre 2015**
- Cérémonie de remise des prix, annonce des prix Gold, Silver, Bronze et Prix du Public : **mercredi 3 février 2016**
- Présentation des nominés et des lauréats dans le magazine **Paperjam : édition mars 2016, parution fin février 2016**

## 7 PARTICIPANTS

Les publicités doivent avoir été développées par et/ou pour des personnes morales (sociétés, administrations, associations, ONG, etc.) établies au Luxembourg. Autrement dit, l'un des deux intervenants (client ou fournisseur) doit être établi au Grand-Duché de Luxembourg. Le client comme le fournisseur peuvent soumettre leurs publicités. Dans le cadre de publicités réalisées par une seule personne morale (par un département spécialisé), le participant est alors considéré à la fois comme client et comme fournisseur. Ces publicités sont donc éligibles au concours.

## 8 CRÉATIONS

Sont admises au concours **les créations originales.**

**Sont exclues du concours :**

- Les campagnes de communication internationales, dont le concept est né à l'étranger et pour lesquelles la déclinaison pour le marché luxembourgeois est limitée à des éléments mineurs (dates, adresses...). Le cas échéant, si la création intègre des éléments conçus à l'étranger, les participants devront le préciser et les organisateurs jugeront si la création est éligible au concours.
- Les campagnes d'autopromotion, autrement dit :
  - de la publicité pour un support dans ce même support,
  - de la publicité pour un support dans un support du même groupe.



## ⑨ SUPPORTS DE DIFFUSION

**Les publicités déposées doivent avoir été diffusées sur au moins un support éligible. Pour toutes les catégories :**

- le support doit disposer d'un **tarif publicitaire officiel et public**,
- le siège de la société propriétaire du support doit être situé sur le territoire du **Grand-Duché de Luxembourg**,
- le support doit être **principalement destiné aux résidents** du Grand-Duché de Luxembourg.

### A. DÉTAILS SUR LES SUPPORTS DE LA CATÉGORIE INTERNET

**Dans la catégorie Internet, ne sont pas considérés comme des supports de diffusion éligibles :**

- les micro-sites ou sites créés pour une campagne ponctuelle ou pour une marque/enseigne,
- les créations diffusées sur les sites internet de diffusion vidéo,
- les publicités de type mots-clés, publicités rédactionnelles... ou autres liens sponsorisés,
- les opérations sur les réseaux sociaux,
- les opérations d'e-mailing.

### B. DÉTAILS SUR LES SUPPORTS DE LA CATÉGORIE RADIO

**Dans la catégorie Radio, les webradios ne sont pas considérées comme des supports de diffusion éligibles.**

### C. DÉTAILS SUR LES SUPPORTS DE LA CATÉGORIE TV/CINÉMA

**Dans la catégorie TV/Cinéma, ne sont pas considérés comme des supports de diffusion éligibles :**

- les créations diffusées sur les sites internet de diffusion vidéo,
- les créations diffusées sur les sites de réseaux sociaux,
- les créations diffusées sur les web TV,
- les bandes-annonces de films,
- un spot vidéo inséré dans un format publicitaire inscrit dans la catégorie Internet ne pourra pas être repris dans la catégorie TV/Cinéma.



## D. DÉTAILS SUR LES SUPPORTS DES CATÉGORIES PRESSE ET PRESSE B2B

**Dans les catégories Presse et Presse B2B sont exclus du concours :**

- les opérations de mailing,
- les supports diffusés de manière jointe à une publication (leaflets sous blisters, encarts, autocollants sur les couvertures...). Les post-it et autres éléments ajoutés à une couverture et renvoyant vers une publicité dans le support peuvent être pris en compte.

### 10 PÉRIODE DE DIFFUSION

La première diffusion de toutes les publicités inscrites doit avoir eu lieu entre le **mardi 22 octobre 2013 et le lundi 19 octobre 2015**.

Les candidats certifient que toutes les publicités inscrites ont bien été diffusées pendant la période du **mardi 22 octobre 2013 au lundi 19 octobre 2015**.

### 11 FORMATS PUBLICITAIRES POUR LA CATÉGORIE INTERNET

**Dans la catégorie Internet, les formats publicitaires éligibles sont les suivants :**

- leaderboard,
- IMU,
- skyscraper,
- overlayer,
- splash page,
- half-page,
- billboard,
- wallpaper,
- toute publicité composée par ces formats.

L'éligibilité de tout autre format sera laissée à l'appréciation des organisateurs.

**Pour la publicité dans les applications mobiles, les formats publicitaires éligibles sont :**

- banner,
- splash page,
- IMU.

L'éligibilité de tout autre format sera laissée à l'appréciation des organisateurs.

Pour la publicité sur le web comme dans les applications mobiles, les différentes déclinaisons de ces formats, selon les tailles et l'activation de l'expand, sont également considérées comme éligibles.

Un spot vidéo inscrit dans la catégorie TV/Cinéma ne pourra être repris dans une publicité dans la catégorie Internet/Internet mobile.



### **Ne sont pas considérés comme formats publicitaires éligibles :**

- les publicités de type mots-clés, publicités rédactionnelles ou autres liens sponsorisés,
- les opérations sur les réseaux sociaux,
- les opérations d'e-mailing.

Les participants devront fournir le matériel de la publicité web qui participe au concours (qui remplit donc les conditions d'éligibilité en tant que format et support) et, le cas échéant, les éléments visuels des pages web/webmobile vers lesquelles le lien inséré dans le format publicitaire entre en interaction (ex. : landing page, page d'un site internet...).

## **12 DROITS D'AUTEUR**

Les participants déclarent être les auteurs de la publicité inscrite et être titulaires des droits d'auteur pour tout élément constitutif des publicités (musique, photo, extrait).

## **13 ÉVALUATION PAR LE JURY**

### **A. RESTRICTIONS**

Si un membre du jury était exposé à un conflit d'intérêts avec une publicité inscrite au concours, il ne participera pas à l'évaluation de cette publicité.

### **B. CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR LE JURY**

**Pour l'ensemble des publicités inscrites :**

- **pertinence** : l'adéquation de la réponse à la problématique du client,
- **innovation** : l'originalité de la démarche et/ou de la solution,
- **réalisation** : la qualité de l'exécution de la publicité.

**Les décisions du jury sont prises en toute autonomie, et sont sans appel et sans recours.**

## **14 INSCRIPTION**

Les soumissions de projets se feront en ligne via le site [www.media-awards.lu](http://www.media-awards.lu)  
Une soumission est valable pour une campagne publicitaire dans une catégorie du concours.

Les soumissions doivent nous parvenir au plus tard le **lundi 19 octobre 2015 à 17h00**.

Les visuels et fichiers multimédias des fiches de participation devront être téléchargés conformément aux renseignements techniques indiqués.



Dans chaque catégorie, le participant peut remettre jusqu'à 3 supports d'une même campagne (par exemple, dans la catégorie Radio : jusqu'à 3 spots réalisés pour la même campagne, ou pour la catégorie Presse : jusqu'à 3 visuels différents d'une campagne presse). Ces 3 supports seront présentés au jury pendant la réunion de délibération. Si la campagne est nominée, les 3 créations seront visibles pour le vote du public. Concernant la communication des Media Awards 2016, l'organisation pourra choisir librement quel(s) support(s) sera/seront repris pour illustrer la campagne.

## **15 FRAIS D'INSCRIPTION PAR PROJET**

### **A. POUR LES SOCIÉTÉS NON MEMBRES DU PAPERJAM CLUB**

150€ par soumission de projet (1-3 projets)  
125€ par soumission de projet (4-10 projets)  
100€ par soumission de projet (11 projets et +)

### **B. POUR LES SOCIÉTÉS MEMBRES DU PAPERJAM CLUB**

Aucun frais (inclus dans le membership).

En aucun cas les frais d'inscription ne sont remboursables.

Le virement du montant total est à effectuer sur le compte de MM Publishing and Media S.A. (IBAN LU87 0019 1655 8851 4000, BIC BCEELULL) avec la mention «Nom du candidat + nombre de projets + Media Awards 2016». Une facture acquittée sera envoyée par la suite.

## **16 CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX**

La cérémonie de remise des prix aura lieu **le 3 février 2016** à la **Rockhal** (Esch-Belval).

## **17 ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT**

Par leur simple participation au concours, les participants acceptent l'ensemble des clauses du présent règlement. Toutes les éventuelles difficultés quant à l'application du règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine de la part des organisateurs.